



UN LIEU HISTORIQUE



En 1678, Louis XIV ordonne la création à Montpellier d'un hôpital général pour les pauvres et les indigents. Il est construit à partir de 1680 sur l'emplacement de l'ancien couvent des Carmes. Sa construction, débutée par les architectes Armand et Cubizol, est achevée en 1753 par Jacques Nogaret.

La chapelle primitive dédiée à Saint Charles Borromée est reconstruite sur les plans de l'architecte Jean Giral entre 1753 et 1756. Son agencement, avec ses deux niveaux de tribunes correspondant aux étages de l'hôpital, permettait aux malades d'assister de plain-pied aux offices.

Classée monument historique en 1947, la chapelle est rachetée par la Ville qui la dédie depuis 2006 à la promotion du chant choral. La Maison des Chœurs accueille des répétitions des chorales de la ville et des concerts ouverts au public.

MAISON DES CHŒURS
1, Place Albert 1^{er} - 34000 Montpellier
Tél. 04 67 66 45 14
Tramway 1 et 4, arrêt "Albert 1^{er}"

montpellier.fr



montpellier.fr



M
MAISON
DES CHŒURS

LA MAISON DES CHŒURS



Ville de Montpellier - Direction de la communication - 08/2017 - Ne pas jeter sur la voie publique - Design by litteorange.fr

ÉDITO

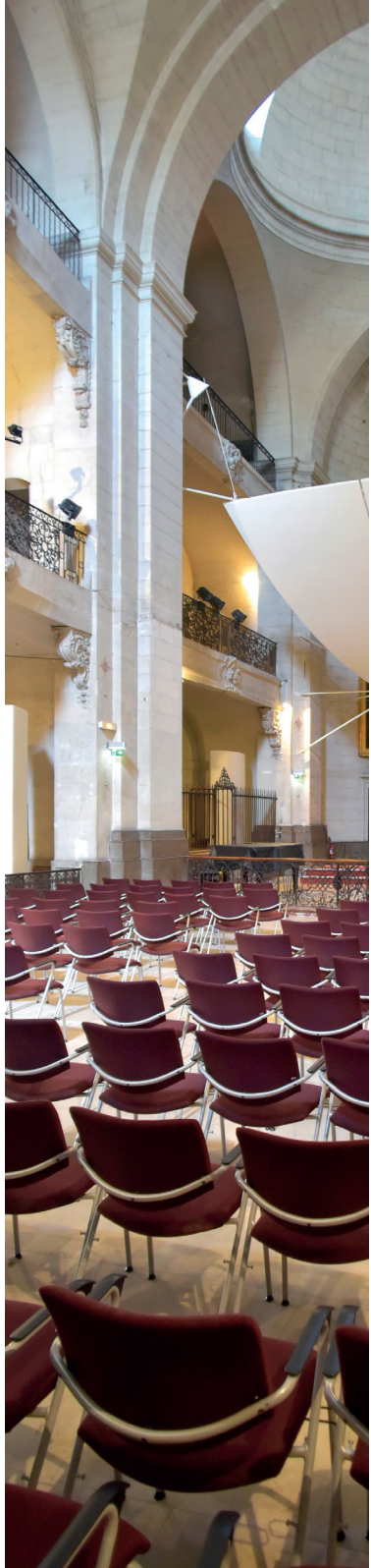
Dans les murs de l'ancienne chapelle Saint-Charles, la Maison des Chœurs est un espace culturel qui joue un rôle fondamental dans la dynamisation du chant choral amateur et sa mise en valeur.

Depuis le 1^{er} Juin 2017, la Ville de Montpellier a repris la gestion de cet équipement. Il offre désormais un véritable service public, en mettant à disposition un agent municipal, chargé d'accueillir le public et de coordonner les actions menées par les chœurs ainsi que les musiciens, professionnels et amateurs.

Aujourd'hui, près de 1 500 chanteurs abordant des répertoires vocaux très diversifiés fréquentent ce magnifique établissement culturel municipal. Plus de 40 formations et ateliers y sont proposés. Par ailleurs, de nombreux événements musicaux s'y déroulent tout au long de l'année.

À deux pas de nombreux établissements scolaires et du Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole, sa situation permet à tous de chanter, de proposer des concerts et de partager des moments en musique si fédérateurs.

Écouter et chanter en accord avec les autres, se mettre au diapason, sont de belles leçons de vivre ensemble. Cette Maison de Chœurs s'inscrit dans le projet culturel ambitieux et innovant que je mène pour la Ville de Montpellier.



UN LIEU DE RENCONTRE ET DE PARTAGE ARTISTIQUE ENTRE LES CHŒURS ET LE PUBLIC



La Maison des Chœurs accueille des concerts, des répétitions et des manifestations qui visent à promouvoir le chant choral sur la région. Aujourd'hui, ce sont déjà 40 chorales et près de 1 500 choristes amateurs qui fréquentent cet établissement. Des concerts de chant choral y sont donnés régulièrement. Des formations hebdomadaires ainsi que des stages y sont dispensés.

UN ESPACE DE 2000 M² DÉDIÉ AU CHANT CHORAL



La Chapelle de la Maison des Chœurs, c'est :

- ➔ Un espace d'accueil et d'information.
- ➔ Une salle de spectacle pouvant accueillir 130 personnes assises. Elle a spécialement été traitée acoustiquement afin de recevoir les chœurs dans les meilleures conditions possibles. Dix projecteurs fournissent l'éclairage de scène. Un équipement de sonorisation léger est prévu pour la voix



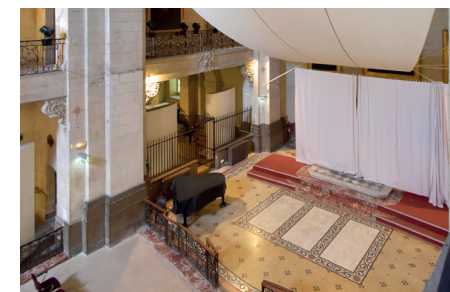
MODALITÉS DE RÉSERVATIONS (ASSOCIATIONS ET SCOLAIRES)



Les demandes de réservations peuvent se faire :

- ➔ par messagerie sur reservationmaisondeschoeurs@ville-montpellier.fr,
- ➔ par téléphone au 04 67 66 45 14,
- ➔ sur place les mardis et vendredis matins de 9h à 12h

Après confirmation de la réservation, il sera envoyé une convention qu'il conviendra de retourner avant la date de la manifestation prévue.



PLAN D'ACCÈS



Les lignes de tram 1 et 4 desservent la Maison des Chœurs (arrêt Albert 1^{er}) qui est située en bordure de la zone piétonne (accès en véhicule soumis à autorisation).

Le rez-de-chaussée de la Maison des Chœurs est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les tarifs suivants seront pratiqués, pour les répétitions ou les concerts.

Gratuité pour les associations humanitaires ou caritatives et pour les manifestations à caractère caritatif ou humanitaire (sous réserves de justification de partenariat).

Forfait de base pour les associations à caractère culturel et les établissements publics ou assimilés.

SALLES MISES À DISPOSITION

Nef centrale
Session de 4 h
Plein tarif : 650 € - Forfait de base : 30 €

Salle de répétition Ravel ou Debussy
Session de 4 h
Plein tarif : 300 € - Forfait de base : 15 €

La maison des chœurs (nef + salles de répétitions)
Session de 4 h
Plein tarif : 1250 € - Forfait de base : 60 €

Caution pour tout espace loué
Forfait de base : 1530 €

Si la ville le juge nécessaire, lors de concerts, pour le bon déroulement de la manifestation, elle se réserve le droit de refacturer la mise à disposition d'un agent (30 €/h).

